

Chambres en ville à coeur de jour

Page 3

nouvelles



17 JANVIER
1997
NUMÉRO
418



Le sens des mots

Il sera dorénavant de plus en plus difficile de prendre quelqu'un au mot, ces derniers étant de plus en plus dépossédés du sens que le Créateur leur avait donné à l'origine.

Pis encore, le jour n'est peut-être pas loin où il ne sera plus possible d'avoir des mots avec quelqu'un. Chercher ses mots, les manger même, seront des occupations de tous les instants puisqu'on ne saura plus à quel saint se vouer.

Avoir un mot sur le bout de la langue deviendra une maladie incurable puisqu'il sera quasi impossible d'en diagnostiquer tant le sens que l'origine.

Sans mauvais jeu de mots et n'ayant pas peur des mots pendant qu'il en est encore temps, les mots auraient des maux, par les temps qui courent.

Comment, par exemple, ne pas penser immédiatement à Jean Chrétien quand on lit ces lignes du philosophe Jean-Jacques Rousseau: «Resserrez donc le plus qu'il est possible le vocabulaire de l'enfant. C'est un très grand inconvénient qu'il ait plus de mots que d'idées, et qu'il sache dire plus de choses qu'il n'en peut penser.»

Il fallait l'entendre, de Séoul, affirmer que ses relations avec Lucien Bouchard «allaient bien jusqu'à date et qu'à c'te moment ici, c'était correct». Ou encore dans son débat «avec le peuple», avant les Fêtes, quand il disait à une personne à la recherche d'un emploi «qu'elle n'était pas chanceuse car les libéraux en avaient créé 672,000 depuis qu'ils sont au pouvoir!»

Poursuivons. C'est ainsi que l'insulte la plus offensante ces jours-ci, pour un péquiste qui veut être bien vu de la hiérarchie, est de se faire traiter de «pur et dur». Sans doute — et encore, le dire ainsi indique qu'il y

en a un, un doute — préfère-t-on a contrario se faire taxer de «sale et mou».

De même, celui qui crie ne pas vouloir l'indépendance du Québec ne se rend pas compte qu'il affirme de ce fait sa volonté de vivre dépendant?

Tiens, encore un coup. Y a-t-il quelque chose de plus incongru, pour une armée, que d'avoir comme slogan:

Si la vie vous intéresse? Surtout après l'épisode hautement édifiant de la mission civilisatrice de l'armée canadienne en Somalie, où un tireur d'élite se voyait offrir par son officier supérieur une caisse de bières pour abattre, d'une balle dans le dos, un garçon de quinze ans?

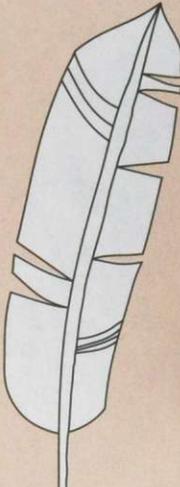
Quand il y avait beaucoup d'emplois disponibles et qu'un taux de chômage de six pour cent était considéré comme scandaleux, le régime

qui protégeait les travailleurs en cas de pépin s'appelait l'assurance-chômage. Aujourd'hui qu'il n'y a plus d'emplois disponibles et que trop de monde considère normal un taux de chômage de quinze pour cent, le régime s'appelle maintenant l'assurance-emploi...

Les mots ont des maux, sans mauvais jeu de mots.

Avec Aragon, regrettons ce bonheur qui nous échappe encore puisque, paraît-il, «c'est un grand moment dans la vie d'un peuple que celui où tout le monde, ou presque tout le monde, s'applique à employer les mots dans leur sens véritable».

Ou encore, serait-il possible que le philosophe du siècle des Lumières ait eu raison, qui écrivait que «l'homme s'enterre lui-même journallement avec ses propres mots altérés qui ont perdu tous leur sens. Aussi enterre-t-il journallement et continuellement la parole».



Michel Rioux

BIBLIOTHÈQUE

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographes
Alain Chagnon
Michel Giroux

Caricaturiste
Boris

Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.



Rencontre avec des jeunes qui essaient de «s'en sortir». Les syndicats? La politique? «Pffftt...»

Chambres en ville à coeur de jour

Michel Rioux

Imaginez la scène. Max, Éric, Nanette, Pierre-Luc dit Ti-Cul, Ben, François, Caroline, Olivier et les autres, qui jassent, qui fument, qui se tirent la pipe et qui regardent à la télé le combat de boxe historique entre Mohammed Ali et Ken Norton, avec Isabelle et Louise, qui leur donnent un coup de main. Ils sont gardiens de sécurité, aide-alimentaire dans un foyer d'accueil, commis d'épicerie, étudiants. Ils viennent de partout: de la Côte-Nord, de Sainte-Agathe, de l'Île Perrot, de Saint-Jérôme et même de Montréal. Ils sont dans la jeune vingtaine et veulent s'en sortir. Ils entretiennent leur rêve d'une vie meilleure.

Quand le photographe et le journaliste de *Nouvelles CSN* se sont présentés, le 10 janvier, au Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, sur la rue Davidson, en plein coeur du quartier Hochelaga-Maisonneuve, l'esprit du temps des Fêtes était toujours présent. Louise et Isabelle, les intervenantes qui font de leur mieux pour aider les gars et les filles qui résident au foyer, avaient mis sur la table un gros Pepsi, des chips et des pretzels.

Mohammed Ali frappait à qui mieux mieux sur Ken Norton, qui finit par s'écrouler. Les gars et les filles n'étaient pas encore nés au moment de ce combat, en 1973. Mais le son de la télé prenant trop de place, il a fallu tourner le bouton.

La discussion pouvait commencer.

Ce qui frappe en tout premier lieu, c'est comment ils sont en santé entre les oreilles,

même si la vie n'a pas toujours été facile pour plusieurs. Partis en rupture de ban avec la fa-

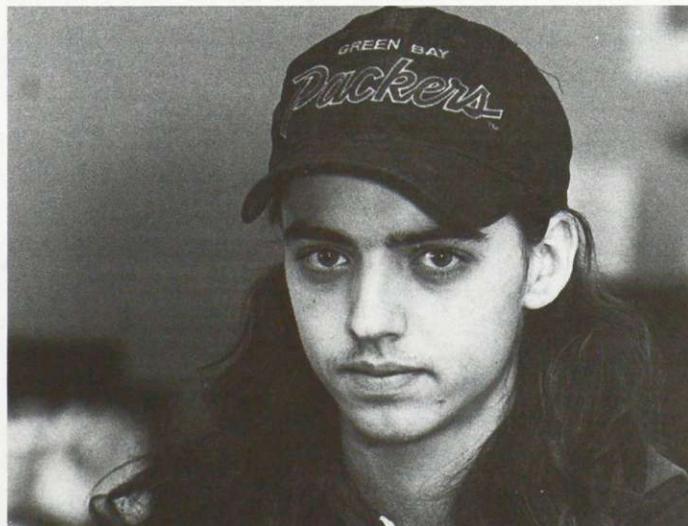
mille, laissés seuls pour affronter la vie, ils n'en ont pas moins conservé cette capacité de faire de l'humour sur leur propre situation. Chacun sert de tête de Turc à tour de rôle.

Quand Max arrive avec de la crème à barbe sur une oreille, on le lui fait savoir rapidement. Pour se donner une contenance, il prend dans ses bras la chienne Beauce, qui dispute la place à Amanda, le jeune berger allemand de Caroline.

Visiblement, la lecture n'est pas leur fort. Ce sont vraiment des produits de la génération de l'audio et du visuel.

Les syndicats, la politique

Même si quelques-uns d'entre eux sont syndiqués, cette dimension n'est certes pas une préoccupation importante. Plusieurs sont convain-





cus que les syndicats protègent d'abord ceux qui travaillent à temps plein, qui ont une job régulière. Comme la plupart travaillent à temps partiel, sur appel, ils ont le sentiment de faire les frais de la sécurité qui est accordée à leurs aînés.

François, gardien de sécurité et représentant des résidents au conseil d'administration du Foyer, va plus loin. À son avis, le syndicat — il est membre des Métallos — est là pour protéger les incompetents. *«Bien des vieux se feraient mettre dehors s'ils n'étaient pas protégés par le syndicat. Ils travaillent juste pour la paie. Ils veulent pas faire une bonne job. Pendant ce temps-là, nous, on ne peut pas travailler. On mange de la marde»*, affirme-t-il, reflétant un point de vue largement répandu dans cette catégorie de travailleurs.

Tous ne sont pas d'accord avec lui cependant.

La discussion s'anime. Max réplique. Max, il connaît tout de l'électricité. Il a appris avec son frère. Mais il n'a pas les études qu'il faut pour obtenir sa carte de compétence. Il est retourné aux études à temps plein, pour régulariser sa situation. Il ne veut pas travailler au noir toute sa vie. Il ne trouve pas ça anormal que les syndicats protègent les plus anciens, que l'ancienneté s'applique.

La dignité, toujours

Fait significatif, aucun n'est heureux dans le travail qu'il fait actuellement. Sans que le mot ne soit prononcé, c'est à la dignité, à la reconnaissance qu'ils aspirent.

Ben travaille en cuisine dans un centre d'accueil. *«Ma boss, elle me dit même pas bonjour.»* Il en veut au *«maudit droit de gérance. Y coupent des postes, y coupent des postes, pis quand je rentre, je ramasse les jobs qui n'ont pas été faites la veille.»*

Manque de monde!» Voilà résumé le quotidien de milliers de travailleuses et de travailleurs du réseau de la santé.

Pierre-Luc, dit Ti-Cul, est commis d'épicerie. Job dure. «Je fais du 9h30 à 9 heures. On rushe comme c'est pas possible. On mange vite, quand on a le temps de manger. J'ai hâte de changer de job», dit celui qui semble le boute-en-train du groupe.

Et les rêves

Son rêve? Travailler dans un entrepôt. Mais ce n'est pas son vrai rêve. Il faut voir comment ses yeux se mettent à briller quand il avoue vouloir être pilote automobile.

Le rêve de Caroline, qui travaille comme agent de sécurité, ce serait d'être avocate. En attendant, elle voudrait bien comprendre les gars... Éric voudrait se trouver du travail dans l'administration. Olivier, le dernier arrivant, se voit dans un uniforme de policier.

Quand on essaie d'aborder la question politique, on frappe un noeud. Pas intéressés. Même pas le goût de voter. «À quoi ça sert? C'est les caisses électorales qui mènent. C'est là qu'il est, le problème», affirme Ben, sûr de son fait. Éric en rajoute: «Pis ceux qui veulent faire l'indépendance, regarde ce qu'ils font aux jeunes depuis un an. Non merci!»

Ils ont l'esprit vif, la répartie facile, s'expriment clairement. Mais ce qu'ils font ne les valorise pas à leur goût. Ils cherchent à s'en sortir, dans une relative bonne humeur. Et dans ce Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses, ils font l'apprentissage au quotidien de ce qui ressemble étrangement à de la solidarité.



Un premier Foyer du genre au Québec

C'est en Europe qu'a pris naissance cette initiative de fournir à des jeunes un lieu d'hébergement dans lequel il peuvent aussi trouver des ressources susceptibles de faciliter leur insertion dans le marché du travail. On compte actuellement pas moins de 445 foyers de ce type en France, en Allemagne, en Angleterre. Un groupe de jeunes et d'intervenantes se sont d'ailleurs rendus en France, dans le cadre d'échanges de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour voir sur place le fonctionnement de ces foyers pour jeunes travailleuses et travailleurs.

Le Foyer de la rue Davidson a accueilli ses premiers résidents en juin 1993. Depuis, plusieurs centaines de jeunes y ont résidé pendant des périodes plus ou moins longues. Trente chambres sont disponibles. Appuyé et financé par des entreprises et par le milieu communautaire, le Foyer procède chaque année à une campagne de financement. Le comédien Bernard Fortin en est le porte-parole attitré.

Les critères d'admission sont révélateurs du fait qu'on insiste aussi sur le sens des responsabilités de celles et de ceux qui y résident. Il faut être âgé de 16 à 25 ans. Il faut être en emploi au moment de son admission. Il faut aussi être en mesure de fonctionner en respectant le code de vie du Foyer, axé sur le respect mutuel et les liens de confiance.

Chaque résident a sa chambre et dans

le coût mensuel sont inclus l'éclairage et le chauffage. Des salles communes sont disponibles et des activités socio-culturelles sont organisées.

Parmi les objectifs poursuivis, on vise à créer un milieu de vie propice au maintien en emploi, à promouvoir le travail

comme outil de développement, à améliorer la situation économique des résidents, à briser l'isolement et à combattre la solitude, à encourager la réalisation de projets.

Appui de la CSN

Le Bureau confédéral de décembre a décidé d'appuyer les efforts de ce Foyer pour jeunes travailleurs et travailleuses en versant deux subventions de \$2000.

«Je pense que des initiatives de la sorte méritent d'être appuyées, souligne le secrétaire général Pierre Paquette. Il est question que des foyers du genre s'implantent dans d'autres villes du Québec. Ce serait certes une bonne chose.»

Ce dernier souligne qu'un foyer comme celui du quartier Hochelaga-Maisonneuve joue un rôle important au plan de la prévention. «À cet âge, dit-il, les jeunes sont souvent à la merci de leurs premières expériences. Les organisations syndicales ont des responsabilités en rapport avec l'opinion que les jeunes se font des syndicats. C'est une façon pour nous de mieux connaître les réalités.»



Pierre Paquette

Les débats de 1996 accoucheront-ils de réalisations en 1997?

Thérèse Jean

Si 1996 a été une année déterminante sur le plan des débats, des orientations et des choix de société, 1997 devra être une année fructueuse sur le plan des réalisations. C'est l'affirmation qu'a faite le président de la CSN, Gérald Larose, en souhaitant que 1997 permette à la société québécoise de relever les principaux défis de l'heure à l'enseigne de l'équité et de la solidarité.

Dans son traditionnel bilan de l'année écoulée livré à la presse le 29 décembre, le président de la CSN a relevé que 1996 a marqué le point de départ d'une réflexion intense et d'une démarche pour mettre en place les conditions propices à une relance économique. Le Québec a été un vaste chantier, à l'intérieur duquel des grands pans de l'édifice québécois ont été passés en revue, débattus, remodelés. Dans toute cette ébullition, plusieurs éléments ont été déterminants:

- la Conférence sur le devenir social et économique du mois de mars et le Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre dernier;
- le débat sur la fiscalité et le financement des services publics;
- les États généraux de l'éducation;
- l'équité salariale et l'assurance-médicaments.

Sur le plan syndical, la dernière année a été une année de combat pour le maintien des emplois, des droits syndicaux et pour la défense des outils collectifs que sont les programmes sociaux, les réseaux d'éducation, de santé et de services sociaux.

Des grandes manoeuvres

Il n'y a pas eu que des débats. 1996 a aussi été une année de grandes manoeuvres et de reculs, a déploré Gérald Larose, où la gestion des affaires publiques s'est faite à partir de la seule colonne des dépenses, au Québec comme au fédéral. Dans le secteur public, les travailleurs et les travailleuses ont été encore une fois les boucs émissaires des problèmes budgétaires. Dans le réseau de la santé et des services sociaux, la réorganisation s'est poursuivie dans l'improvisation, au prix de coupes et de compressions draconiennes et sans financement de transi-

tion adéquat pour réaliser cette réforme d'envergure.

Au chapitre des droits syndicaux, l'inaction a régné en maître, particulièrement en ce qui concerne la restauration de l'article 45 du Code du travail.

Dans le dossier de la langue, comme dans le dossier constitutionnel, ce fut la déroute. D'une part, le gouvernement du Québec a entériné, avec la loi 86, le dérapage du gouvernement libéral précédent. D'autre part, son silence sur la question de la souveraineté laisse à penser que Québec a oublié que l'une des principales sources de ses problèmes, sur le plan des finances publiques, provient de la diminution des transferts du fédéral.

Le fédéral renie ses engagements

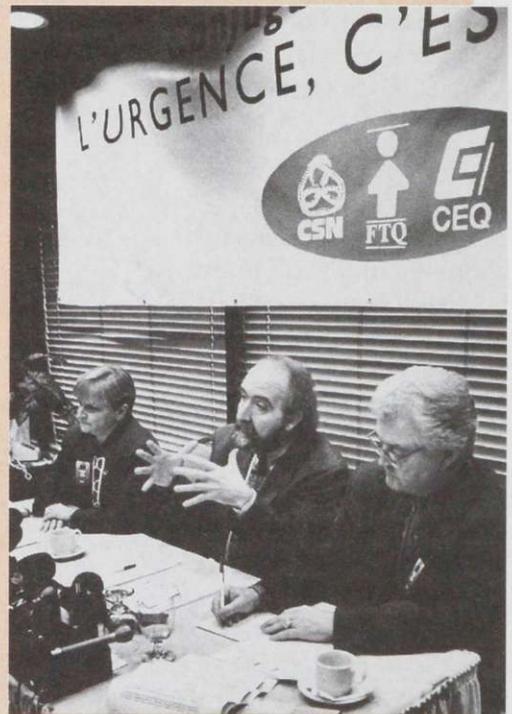
De son côté, le fédéral a délaissé un à un ses engagements électoraux aux chapitres de l'emploi et de l'équité fiscale, notamment. En matière de finances publiques, Ottawa est parvenu à un redressement spectaculaire en se délestant en grande partie de ses responsabilités dans la cour des provinces. La réforme de l'assurance-chômage en est un exemple frappant. Le dernier budget Martin en est un autre. En calculant dorénavant le transfert social selon le poids démographique, le fédéral obligera le Québec à assumer 40% des compressions budgétaires pour les deux prochaines années.

Au chapitre des lois du travail, le gouvernement Chrétien a manqué à son engagement d'introduire dans le Code canadien du travail des dispositions anti-scabs.

Des réalisations

En 1997, a conclu le président de la CSN, les orientations dégagées en 1996 devront être remises en perspective afin

qu'elles débouchent sur des réalisations concrètes. Trois défis sont à relever: faire respecter les engagements de chacun à l'égard de l'emploi, dans le secteur public comme dans le secteur privé; réaliser l'effort de redressement budgétaire qui est demandé d'ici l'an 2000, oui, mais en reprenant les travaux de la Commission sur la fiscalité là où ils ont été laissés pour générer des revenus additionnels afin que l'État puisse continuer d'assumer ses grandes missions; s'assurer que chacune des décisions qui seront prises soit marquée du sceau de l'équité et de la solidarité.



À la veille du Sommet économique d'octobre 1996, les trois principales centrales syndicales québécoises, dont la CSN, ont clamé à l'unisson que «L'urgence, c'est l'emploi». Elles ont même proposé au gouvernement un plan pour réduire progressivement le chômage de 12% à 8% d'ici la fin de l'an 2002.

Désormais, c'est Miss Météo qui vous dira si vous avez droit aux prestations d'assurance-chômage

La loi tant honnie est en vigueur. Attention! À la prochaine réforme, faudra peut-être s'en remettre à Jojo Savard!

Luc Latraverse

Depuis le début de 1997, les travailleurs et travailleuses qui tirent leurs revenus d'un travail saisonnier écoutent attentivement les bulletins de météo: ce sont eux qui leur indiquent désormais s'ils toucheront des prestations d'assurance-chômage (d'assurance-emploi, pardon...) ou non.

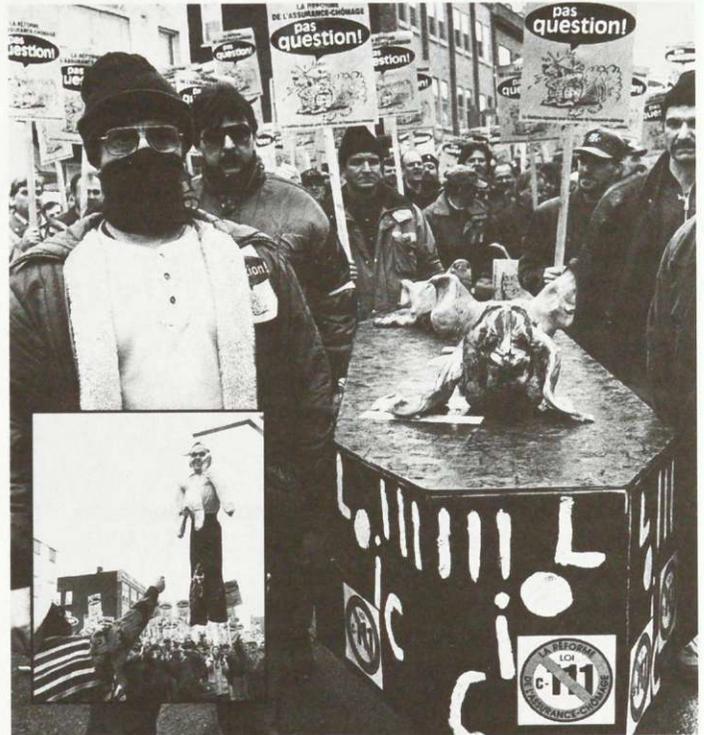
Avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de l'assurance-emploi, qui déterminent l'admissibilité aux prestations en fonction du nombre d'heures travaillées pendant les 20 dernières semaines plutôt que du nombre de semaines travaillées, tous ceux dont les heures de travail dépendent de la météo, les travailleurs de la construction, les travailleurs forestiers, plusieurs catégories d'employés municipaux, par exemple, verront leur sort passablement relié au nombre de centimètres de neige envoyée par le ciel.

Cotisations sans espoir de prestations

Ce n'est pas la seule incongruité que contiennent ces nouvelles règles. Ainsi, plusieurs salariés à temps partiel ou occasionnels devront payer des cotisations dès leur première heure travaillée alors qu'ils ne peuvent aucunement espérer toucher un jour des prestations parce qu'ils ne travailleront jamais les 700, les 665, les 630... heures requises, selon le taux régional de chômage là où ils habitent. Qui plus est, les salariés paieront désormais des cotisations sur la totalité de leur rémunération, à chaque semaine, jusqu'à concurrence d'un salaire maximum assurable de \$39,000. Si

vous gagnez un bon salaire, que vous soyez pigiste dans le domaine des communications ou enseignant-es à statut précaire, mettons \$1,200 par semaine, mais que vous ne travaillez pas le nombre d'heures suffisant pour avoir droit aux prestations, vous paierez des cotisations sur la totalité de ce salaire, sans pouvoir espérer un seul sou en retour lorsque vous serez mis à pied ou sans contrat. Réjouissez-vous cependant, car les surplus ainsi accumulés par la caisse de l'assurance-emploi, qu'on évalue autour de 10 milliards de dollars en 1997, serviront à la réduction du déficit!... Ce qui permettra au ministre Paul Martin de se vanter, pendant la prochaine campagne électorale, d'avoir dépassé ses objectifs à ce chapitre.

Les étudiant-es qui travaillent à temps partiel pour payer leurs études ont déjà commencé à regimber pour obtenir une exemption de cotisations, car ils ont besoin de cet argent pour vivre. Ce qui est évident, c'est que les cotisations à l'assurance-emploi sont devenues pour les travailleuses et les travailleurs canadiens une nouvelle forme déguisée de hausse d'impôt sur le revenu, ce qui n'empêche pas les politiciens de gueuler sur toutes les tribunes qu'il est impen-



À la même époque l'an dernier, des milliers de travailleurs à travers le Canada avaient manifesté leur réprobation et leur désarroi face au projet de réforme de l'assurance-chômage du gouvernement Chrétien. Même pendu en effigie, dans une manifestation qui avait rassemblé un millier de personnes dans son propre comté, le «p'tit gars de Shawinigan» est resté insensible à leurs récriminations.

sable, dans le contexte économique actuel, de hausser les impôts pour assainir les finances publiques. Ils nous prennent vraiment pour des poires.

Attention aux erreurs

Qui touchera des prestations de cet «assurance-emploi»? Certes pas les manoeuvres de la construction, à moins d'un changement inespéré de la conjoncture économique, car selon les plus récentes statistiques de la Commission de la construction du Québec (pour 1995), ils ont travaillé en

moyenne 755 heures en 1995. Cela signifie qu'un bon nombre n'ont pas accumulé assez d'heures de travail pour avoir du chômage. De plus, un règlement de la loi stipule que toutes les semaines travaillées avant le 1^{er} janvier 1997 sont comptabilisées pour un maximum de 35 heures. Alors, cela rend inadmissibles aux prestations plusieurs travailleurs qui ont travaillé plus de 35 heures par semaine mais n'ont pas pour autant cumulé le nombre d'heures suffisant pour avoir droit aux prestations.



Quand est tombé le diagnostic d'amiantose, il y a deux ans, Gilles Frenette ne l'a pas cru. «Voyons donc, ça fait 24 ans que je travaille à la CSN!»

Puis, en fouillant bien dans sa mémoire, il s'est souvenu avoir travaillé au flochage d'un édifice fédéral quand il avait dix-huit ans, en 1962. Une petite job de deux mois...

Aujourd'hui, 19 décembre 1996*, Gilles Frenette, 52 ans, sait qu'il n'en a plus que pour quelque temps à vivre.

Gilles Frenette hait l'amiante. Même s'il sait que de nos jours, au Québec, on peut travailler avec cette fibre en toute sécurité. L'amiante, lui, c'est bien involontairement qu'il le porte dans son corps, incrusté au bas de son poumon gauche. Une plaque de un pouce et demi sur un pouce. Et sur toute la surface du poumon, cachée entre les deux feuillets de la plèvre qui l'enveloppe, une couche de détrit, de poussières et de pus, qui s'est épaissie lentement pendant trente-trois ans, jusqu'à empêcher la respiration.

Il a fallu une importante opération pour enlever le

Gilles Frenette, combattant, décédé à 52 ans à cause d'une jobine de deux mois en 1961

Lucie Laurin

feuillet externe et gratter tout ça. Ils ont coupé la dernière côte, sectionné les muscles sous le bras et ouvert tellement grand qu'il a fallu 65 broches pour refermer. Depuis, la douleur est là. Impossible de l'oublier, ce poumon: il faut bien respirer! Quand il fait froid ou humide, ça fait mal, mal à en pleurer.

Avec la morphine, la douleur se calme. Mais il préfère limiter la dose et endurer, pour vivre avec toute sa conscience et tout son cœur le temps qui lui reste.

Il a spontanément accepté de rencontrer *Nouvelles CSN*. Et, avec un petit filet de voix, il a longuement parlé, de lui, de ce qu'il croit, des siens, de la CSN, de la vie.

Un casque pour se protéger de la poussière...

Quand, trente-trois ans plus tard, Gilles Frenette a repensé à cette job de deux mois qu'il avait faite autrefois, il n'a pas été facile de retracer, dans le but de se faire indemniser, l'entreprise américaine qui l'avait embauché. Il avait depuis longtemps détruit ses déclarations d'impôt. Et Revenu Canada ne remontait pas plus loin que 1970. C'est par les ministères des Travaux publics et du Patrimoine national qu'il a finalement retrouvé la piste de Perini of Canada Limited.

«On transportait des poches de 50 à 60 livres sur nos épaules, se souvient-il. On les ouvrait avec un couteau qu'on portait à la ceinture. Et on vidait le contenu dans une machine. Le contenu, c'était de la poussière d'amiante et d'autre chose, des déchets, quoi. Dans la machine, tout cela était délayé

avec de l'eau puis soufflé au plafond. Ça faisait des gros motions comme du gruau, de couleur gris beige.

«Pour toute protection, on portait un casque. En sortant de là, on en avait partout. La poussière était entrée par le nez. On toussait, on mouchait...» Les travailleurs avaient les contremâtres aux trousses. Il ne fallait jamais perdre une minute. Quand il y avait un temps creux, ils allaient vider les vanes et piler les poches.

L'urgence de parler

«Le plus dur, c'est de réaliser que tu t'en vas par morceaux», dit-il. Sentir son corps lui échapper sans pouvoir connaître chaque jour les progrès de la maladie. Et sans savoir comment et où elle dirigera ses prochaines attaques.

L'urgence de parler. Il y a tant à dire encore. Parler avec Anne-Marie de la mort qui

* Date de l'entrevue qui a servi à ce reportage. Gilles Frenette nous a quittés le 11 janvier. Nous offrons nos plus affectueuses condoléances à Anne-Marie et à ses enfants Nathalie, Hélène et Alexandre.

vient. «C'est tellement con!, dit-il en regardant sa compagne de toujours. On s'aime comme des fous...»

Belle et forte Anne-Marie. Qui souffre en silence de voir s'affaiblir l'être qu'elle aime le plus au monde. Et qui veut surtout vivre tous les moments qui restent sans en gaspiller aucun. Des moments intenses, importants, où on va à l'essentiel. «Ça aussi, c'est de la vie», dit-elle.

L'urgence, aussi, de parler à ses enfants. De leur expliquer pourquoi il a été si souvent absent autrefois, à cause de la CSN. Alors, on enregistre la conversation à leur intention.



En octobre 1981, Gilles Frenette avait accompagné Norbert Rodrigue, alors président de la CSN, au premier congrès de Solidarnosc, à Gdansk, en Pologne.

«Ce sera leur héritage. Je veux qu'ils me connaissent, qu'ils sachent quelles valeurs je défendais quand j'étais loin», dit-il.

Une enfance à la dure

Ses souvenirs d'enfance sont des souvenirs de bravoure et de travail acharné, mais aussi de pauvreté et d'injustice. La longue grève à la mine où travaillait son père et le pain grillé tartiné de margarine qui, à la fin, leur servait de repas. Le gréviste étendu devant un camion qui s'apprêtait à franchir la ligne de piquetage. Son père grimant une échelle de secours avec sur son dos un camarade de travail gravement blessé dans une explosion. La pauvre maison qu'ils habitaient, sur le chemin de la mine, sans eau ni électricité. Son père congédié de la mine Noranda après 23 ans 1/2 de service à la suite d'un accident de travail — «ton coeur n'est plus assez bon», disait l'employeur, et pourtant, peu après,

il dénichait un emploi exigeant un coeur solide. C'est ce congédiement injuste et révoltant qui déterminera plus tard l'engagement syndical et social de Gilles Frenette.

Sa mère n'est jamais allée à l'école. Elle a appris à lire et à écrire dans *La Presse* que recevait — en retard — un travailleur du chantier forestier où elle a passé son enfance; sa propre mère, une Algonquine, y faisait la cuisine et l'entretien ménager: un «métier d'esclave», dit-il. Sa mère n'aura jamais connu le repos, décédée à 51 ans après avoir élevé sept enfants, puis en avoir recueilli

trois autres au moment de la séparation de son frère.

L'école du travail

Rouyn. Une ville dure, d'extrêmes, de pionniers, déjà très urbaine à la fin des années 50. Des mines, des scieries, des usines à papier. Des travailleurs immigrants en grand nombre. Des hôtels, des bars en surnombre. Une société disloquée. Peu d'avenir pour les jeunes, tentés par la délinquance.

Gilles Frenette y serait sans doute tombé si ses bonnes notes en classe ne lui avaient valu d'être recruté pour le juvénat. Mais son enfance en milieu défavorisé imprimera en lui le désir d'améliorer le sort des jeunes travailleurs. Se sentant à l'étroit dans le moule clérical et ne se connaissant aucune «vocation», il abandonnera à 14 ans des études qu'il aimait, pourtant, y ayant fait connaissance avec le théâtre et le chant et appris le métier de barbier.

C'est une autre école qu'il

fréquentera désormais: celle du travail. Dans les quelques années qui suivront, il occupera, dans la région de Hull, pas moins de 18 emplois, des petites jobs en réalité, qui ne feront que raffermir ses jeunes convictions. «C'est à travers mes chums et mes camarades de travail que j'ai développé ma conscience de la condition ouvrière», dit-il. Il milite à la JOC, où il assume des responsabilités régionales, puis nationales. On l'envoie ensuite à Québec raffiner sa sensibilité et son savoir-faire avant de lui confier une mission périlleuse au Salvador: Gilles Frenette y deviendra un travailleur communautaire avant la lettre et...avant la mode.

La foi en l'humain

Toujours, ici comme dans les pays du tiers-monde — la pauvreté n'a pas de frontière, dit-il — s'impose à lui la nécessité de regrouper les jeunes sur la base du travail. Et toujours, aussi, ce désir d'aider concrètement, sans paternalisme. Ses pas devaient le conduire à la CSN. Il y arrive au beau milieu d'une période d'effervescence politique, en octobre 1970, où la FAS lui confie le dossier de la formation.

Gilles Frenette n'aime rien tant que réunir, animer, convaincre, expliquer. À la CSN, c'est une ferveur égale qu'il mettra à accomplir les tâches les plus humbles comme les plus glorieuses, à la direction du Service de la formation, aux relations internationales, dans un conseil central ou dans une fédération.

Il n'est ni athée ni pratiquant, et il ne croit pas à l'au-delà. «Il y a trop de choses injustes, irrationnelles, trop de gens qui meurent de la guerre; pourquoi les petits Noirs n'ont pas la même chance que les autres?», demande-t-il. Cependant, la foi est là, profonde: «Je crois dans la possibilité de l'être humain de se dépasser», dit-il. Et ces croyances, ces convictions, il le sait, perdurent et se transmettent au-delà de la mort. Salut, Gilles.



Une vie de travail bien remplie

1964-66: trésorier à la JOC canadienne

1966-67: counselling et collaboration à la mise sur pied de comités de citoyens au Service familial de Québec (aujourd'hui CSS)

1967-69: coopérant international pour la JOC en Amérique centrale et aux Caraïbes

1969-70: organisation et animation au Conseil des Oeuvres de La Pocatière

1970-72: conseiller syndical, FAS-CSN

1972-76: directeur du Service confédéral de l'éducation

1976-78: représentant permanent de la Confédération mondiale du Travail auprès des Nations Unies à Genève

1978-80: directeur général de la Fondation du Tiers-Monde pour le Développement à Bruxelles

1980-82: responsable des relations internationales et des travailleurs immigrants à la CSN

1982-83: directeur des services à la FAS-CSN

1983-84: conseiller syndical à la formation, FAS-CSN

1984-88: conseiller syndical à la formation et la solidarité internationale, Conseil central de Montréal

1989-91: directeur à la formation à l'Union des producteurs agricoles (UPA)

1991-1994: conseiller syndical à la CSN (successivement à Baie Comeau, Shawinigan et Montréal)

La priorité à la retraite, les emplois et les services

Louis-Serge Houle

Les échanges avec le gouvernement du Québec et les organisations syndicales ont commencé dès le début de janvier pour établir un vaste programme de départs volontaires visant les salarié-es du secteur public. Pour la CSN et ses organismes affiliés dans ce secteur, il est essentiel, au cours de cette négociation, de poursuivre la mobilisation de façon à assurer aux membres qui quitteront un revenu adéquat pour bien vivre, tout en préservant la qualité et l'accessibilité des services à la population et les emplois qui s'y rattachent.

L'entente de principe intervenue le 19 décembre prévoit une négociation de 60 jours afin de mettre sur pied un programme de départs volontaires à partir de mesures temporaires et universelles de bonification des conditions d'accès à la retraite, à même les surplus du régime de retraite, et par d'autres mesures permettant des départs assistés, financées par le gouvernement.

À la CSN, cette entente de principe a été signée par la FEESP, la FNEEQ, la FPPSCQ et le SPTM. La FAS a rejeté cette position et consulte actuellement ses membres sur cette question.

L'entente de principe répond à plusieurs de nos préoccupations. En effet, le 9 décembre, le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP), formé des organismes de la CSN dans le secteur public, a recommandé unanimement le dépôt d'une position claire pour éviter que le gouvernement ne pige dans notre régime de retraite pour éponger son déficit.

Cette position s'articulait entre autres autour des points suivants :

- le rejet du cadre de la proposition Bouchard de sabrer \$2,6 milliards dans le budget gouvernemental, dont \$1,4 milliard dans la masse salariale et les conditions de travail des em-

ployés de l'État;

- tous les employés de l'État doivent être mis à contribution (juges, policiers, médecins, etc);

- la mise en place d'un programme visant à faciliter la prise de la retraite, à partir des surplus du régime de retraite, dans la mesure où de tels surplus existent;

- la mise en place d'un programme de départs assistés, financé par le gouvernement.

Le gouvernement a indiqué qu'il recherchait à réaliser une réduction récurrente de la masse salariale de \$800 millions par année en diminuant le nombre de postes de 15,000

équivalents temps complet. Il veut récupérer \$200 millions de façon récurrente annuellement chez les employés non syndiqués (juges, médecins, policiers, etc).

L'entente de principe prévoit également une récupération de \$100 millions d'ici le mois de mars, qui pourrait se traduire par la prise d'une journée et demie d'un congé sans solde.

La position gouvernementale de faire des compressions additionnelles dans les réseaux publics n'est partagée par aucune organisation syndicale. La négociation en cours ne porte pas sur la réduction des

effectifs mais essentiellement sur la bonification des conditions d'accès à la retraite et des départs assistés.

Pour la vice-présidente Claudette Carbonneau, «avec ou sans entente concernant la retraite, nous devons continuer à mettre de la pression sur le gouvernement afin qu'il écarte l'idée de recourir à un coup de force. Il est également essentiel de poursuivre notre campagne pour sauvegarder l'intégrité de nos services publics et les emplois qui assurent à la population des services de qualité. Ce sont là les objectifs que nous poursuivons à l'échelle de toute la CSN.»

FAS: la consultation se poursuit

La Fédération des affaires sociales, qui a rejeté la contre-proposition gouvernementale lors de son conseil fédéral du 13 décembre, la consultation se poursuit jusqu'au 24 janvier auprès de ses 553 syndicats.

Les délégué-es à ce conseil fédéral ont estimé que la contre-proposition gouvernementale constituerait une réduction de personnel qui créerait une surcharge de travail pour les travailleuses et les travailleurs restant à l'emploi, en plus de causer une dégradation de la qualité des services.

Selon le président de la FAS, Louis Roy, la volonté du gouvernement de réduire des postes dans la fonction publique impliquerait que 7,000 postes à temps complet pourraient disparaître du réseau de la santé.

«Nous sommes prêts à recevoir des propositions du gouvernement concernant des bonifications au régime de retraite et des façons de faciliter le départ à la retraite pour les personnes qui veulent s'en préva-

loir, a indiqué Louis Roy. Mais comme nos conventions collectives ne prévoient pas le remplacement automatique des employé-es qui quittent le réseau, nous ne voulons pas cautionner le départ de milliers de personnes qui ne seraient pas remplacées. Ce sont les services à la population qui en souffriraient.»

Au cours des 15 dernières années, les services de santé, tout comme les salariés qui y oeuvrent, ont été particulièrement touchés par les compressions. Louis Roy: «Le réseau ne peut plus en prendre. En outre, nous refusons d'accorder une journée et demie de travail sans salaire au gouvernement pour lui permettre d'atteindre son autre objectif de récupérer 100 millions de dollars dans la fonction publique. Nos membres ont déjà largement contribué dans le passé en subissant des gels de salaires, des récupérations et des prolongations de conventions collectives. Maintenant, c'est assez.»



Comment expliquer l'inexplicable?



Marie Mukankusi

Lucie Laurin

Marie Mukankusi n'a jamais regretté le choix qu'elle a fait, à vingt ans, de quitter le Rwanda pour venir s'installer au Québec. Malgré la peine qu'elle avait de quitter sa famille. Pour elle, c'était choisir l'avenir, avoir un pays, être libre. Et, aussi, vivre en harmonie avec son milieu.

Marie Mukankusi, d'origine ethnique tutsie, avait six ans quand son groupe a été chassé du pouvoir en 1960 et que son père a été tué. Les tutsis sont alors devenus une minorité indésirable au Rwanda. «On n'avait pas accès aux études supérieures et on avait peu de chance de dénicher un emploi, raconte-t-elle. On essayait de vivre en sachant qu'on n'était pas à la bonne place. On avait peur. On ne pouvait jamais vraiment faire confiance à quelqu'un.»

Elle avait dix-neuf ans quand a eu lieu une chasse impitoyable aux jeunes tutsis dans toutes les institutions d'enseignement et que, comme tant d'autres, elle s'est réfugiée au Burundi. «La fuite faisait partie de notre vie, explique-t-elle. Mais même dans les pays voisins, l'avenir n'était guère assuré.»

C'est une famille québécoise qui lui a proposé de venir s'installer ici. Elle n'a pas hésité longtemps. «Je voyais là une chance de m'en sortir. Je pouvais enfin devenir citoyenne d'un pays, étudier, travailler. Je n'y voyais que de bons côtés...»

Sauf la coupure avec sa famille. Marie Mukankusi est souvent retournée là-bas voir les siens. Lors de sa dernière visite, au début de l'année 1994, elle a le pressentiment

que des choses graves se préparent. Elle supplie sa famille de fuir. En vain. Peu après, c'est la guerre civile. Ses deux soeurs, l'un de ses frères et sa grand-mère sont massacrés.

Un deuil à compléter

Cette tragédie n'a pas fini de la bouleverser. «Ça laisse des traces», dit-elle. Elle aimerait aller là-bas voir ses deux frères encore vivants et compléter son deuil. Aucun désir de vengeance ne l'habite, cependant. «Je ne hais pas les hutus, dit-elle. Il y a aussi des victimes et des innocents parmi eux. Et ce sont des hutus qui ont caché mon neveu et lui ont sauvé la vie.»

C'est avec une certaine réticence qu'elle répond aux questions de *Nouvelles CSN* sur ce sujet. À vingt ans, quand elle a décidé de saisir sa chance d'échapper à cet enfer qu'était devenu son pays, elle a en même temps renoncé à se mêler de politique rwandaise. Comment, en toute lucidité et impartialité, expliquer l'inexplicable, quelle solution proposer?

De sa voix posée et sereine, elle poursuit: «Il n'y a pas UNE réponse. Mais ce qui est certain, c'est que ces conflits inter-ethniques sont utilisés pour masquer des problèmes économiques grandissants, comme les mil-

liers de jeunes sans emploi et les inégalités dans le développement des régions. En y ajoutant l'absence de démocratie, tout cela crée du mécontentement au sein de la population. Il faut bien, alors, pointer un coupable: le tutsi est tout désigné. Cela a certainement contribué à provoquer la crise de 1994.»

L'intégration à la société québécoise

Si elle souhaitait oublier certaines questions douloureuses, par contre, en s'installant ici, Marie Mukankusi avait bien l'intention de s'intégrer et de s'engager socialement quand l'occasion s'en présenterait. Sitôt arrivée, tout en travaillant à garder de jeunes enfants le jour, elle a complété, à l'école du soir, son secondaire et son cégep et s'est inscrite à un bac en anthropologie. «L'école m'a aidée à m'intégrer, dit-elle. J'étais avec des adultes, qui m'ont fait un bon accueil.»

Le travail aussi est un excellent moyen de s'intégrer. Salariée à l'hôtel Sheraton depuis 1982, elle a spontanément dit oui quand on lui a demandé d'être déléguée syndicale, puis secrétaire du syn-

dicat, puis représentante au Conseil central du Montréal métropolitain.

Elle est réservée, Marie Mukankusi, juste ce qu'il faut pour ne pas s'imposer. Mais elle est curieuse, aussi, assez pour chercher à connaître et comprendre un pays, un milieu ou un mouvement qui l'intéressent et lui donnent envie d'en faire partie. «Ce que je ne connais pas, ce qui est nouveau pour moi, n'est pas un obstacle: c'est quelque chose à découvrir», dit-elle.

Aujourd'hui, Marie Mukankusi se sent ici chez elle.



SOUVERAINETÉ ET FINANCES PUBLIQUES

«IL Y A MÉPRISE SUR LES GENRES»

Gérald Larose a critiqué l'approche du gouvernement québécois, qui met la souveraineté du Québec à la remorque d'un succès escompté dans l'assainissement des finances publiques.

Prenant la parole le 12 janvier à la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, qui lui décernait en octobre le titre de Patriote de l'année, M. Larose a soutenu qu'il fallait s'inquiéter «quand, par exemple, le premier ministre continue d'affirmer qu'il faut

au préalable procéder au ménage des finances publiques avant de penser à la souveraineté. Il y a méprise sur les genres. L'objectif de la souveraineté relève de l'essentiel. L'objectif du déficit zéro relève du conjoncturel. L'âme d'un peuple, ce qui l'inspire et le nourrit depuis des siècles, ne peut être subordonné à l'épaisseur du compte en banque collectif.»

Il n'est pas normal, à son avis, que les plus démunis soient davantage

mis à contribution que les présidents de compagnie dans la lutte au déficit. Le gouvernement ne pourra plus tenir un discours social-démocrate s'il s'acharne à n'agir que sur un seul paramètre en procédant à des coupes sombres dans les dépenses publiques. « Cela se fait, n'en doutons pas, au détriment de la qualité de nos services sociaux, de nos services de santé, de notre réseau de l'éducation », a-t-il poursuivi.

M.R.

MAINTIEN DU REVENU POUR LES TRAVAILLEURS DE MINES SELEINE

Une entente intervenue entre le Syndicat des travailleurs de Mines Seleine (CSN), l'employeur, le groupe sans but lucratif UnÎle, la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre et la Direction des ressources humaines d'Emploi-Canada, a permis à 40 travailleurs d'entreprendre,

le 13 janvier, une période de formation qui leur assurera des prestations d'assurance-emploi jusqu'en octobre 1997, si jamais la mine de sel des Îles-de-la-Madeleine, fermée à la suite d'un effondrement, ne reprenait pas ses activités en juin prochain tel que prévu.

C'est grâce à la solida-

rité de tous les membres du syndicat que les travailleurs pourront bénéficier de ces revenus, alors qu'ils se seraient autrement retrouvés sans rémunération à compter de la mi-janvier. L'assemblée générale du syndicat a en effet accepté une hausse des cotisations syndicales de 1,8% à 2,8%, afin de contracter un emprunt qui permettra de compléter la contribution de l'employeur pour procurer un revenu admissible de \$640 par semaine aux travailleurs mis à pied par la fermeture temporaire de la mine. C'est donc 55% de ce revenu, soit \$352 par semaine, que toucheront les membres du syndicat dont la période de formation a été rendue possible par la collaboration d'UnÎle, de la SQDM, de la Commission scolaire et du Cégep.

Luc L.



Gaston Miron, en compagnie de Pierre Vadeboncoeur.

ADIEU MIRON...

Le Québec a perdu son poète national et la CSN un ami fidèle quand Gaston Miron est décédé, le 14 décembre, d'un cancer foudroyant.

Dans l'éloge écrit par Pierre Vadeboncoeur et lu à l'église de Sainte-Agathe par le comédien Gilles Pelletier, à l'occasion de funérailles nationales, on a pu entendre: «Prenons la pensée politique de Gaston Miron. Cette pensée est riche de peuple. Elle est avec tous. Soulignons-le aussi: elle n'est contre personne. Dans cette pensée, rien n'est froid, ni isolé, ni déraisonnable.»

Dans une entrevue accordée à Nouvelles CSN en février dernier, Miron disait: «La CSN, c'est la conscience sociale du Québec. Jamais elle n'a été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Prenant prétexte de la dette et des déficits, les gouvernements tombent dans le piège de nous faire reculer sur des acquis de l'humanité arrachés à l'arbitraire et au capitalisme sauvage. Les termes de croissance, de rationalisation, de restructuration cachent en fait une volonté de mise au pas des travailleurs. La CSN doit se trouver à la pointe de la résistance organisée contre ces assauts.»

Gérald Larose, qui a assisté aux funérailles, a salué dans le poète «un géant de l'écriture et de l'engagement».

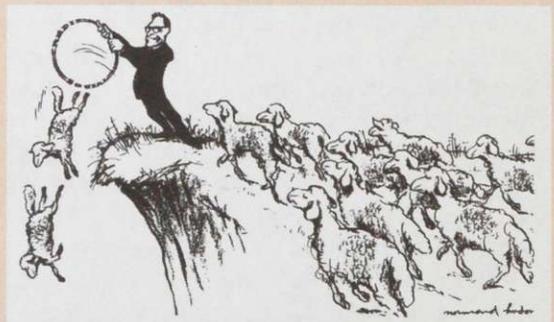
M.R.

LES GRÉVISTES VOUS REMERCIENT

La treizième édition de la Campagne de paniers de Noël de la CSN a rapporté \$31,920. Chacun des 532 membres de la CSN en grève, en lock-out ou congédiés pour activités syndicales a reçu pour la Noël un montant de \$60 en plus des prestations régulières du Fonds de défense professionnelle de la CSN. Par ailleurs, répondant pour une quatrième année consécutive à l'appel de l'équipe de CBF Bonjour de Radio-Canada, les efforts d'une trentaine de personnes de la CSN, à l'édifice de Montréal, ont permis de verser \$4,455 à l'organisme de bienfaisance Jeunesse au Soleil. Depuis quatre ans, c'est plus de \$17,000 qui ont été remis à Jeunesse au Soleil.

M.C.

...ET AUSSI HUDON



La CSN offre ses condoléances à la famille du caricaturiste Normand Hudon, décédé le 8 janvier, qui publia plusieurs caricatures dans le journal *Le Travail*, l'ancêtre de *Nouvelles CSN*, au début des années 60.

APRÈS CINQ MOIS DE GRÈVE

GOUVERNEURS PLACE DUPUIS: C'EST FINALEMENT RÉGLÉ

Après plus de cinq mois de grève, les 160 employés de l'hôtel des Gouverneurs Place-Dupuis ont repris le travail, le 13 janvier. C'est le 9 janvier que l'employeur et le syndicat ont procédé à la signature du protocole de retour au travail, mettant ainsi fin à la grève déclenchée le 29 juillet dernier. Les deux parties ont aussi apposé leur signature à la convention collective, ainsi qu'à la lettre d'entente prévoyant le transfert de l'accreditation syndicale et de la convention collective en cas de changements administratifs ou de vente de l'hôtel.

Un mois plus tôt, le 11 décembre exactement, les travailleuses et les travailleurs avaient à nouveau voté en faveur d'une deuxième recommandation du conciliateur du ministère du Travail. Ap-

pelés à reconsidérer le vote qu'ils avaient pris le 30 novembre, c'est à 64 % cette fois-là qu'ils ont dit oui à la recommandation du conciliateur.

La nouvelle convention prévoit l'abandon de la rémunération de la demi-heure de repas, mais en échange les employés ont obtenu de nets avantages aux chapitres des augmentations de salaire et du régime de retraite. Dans le cadre d'une convention collective d'une durée de trois ans, les employé-es à pourboire recevront des augmentations de salaire totalisant 3%, alors que les autres toucheront des hausses de salaire totalisant 5%. La contribution de l'employeur au REER augmentera de 2% au total d'ici la fin de la convention collective. Ce qui portera sa contribution à 4%.

Les syndiqué-es de l'hôtel des Gouverneurs Place-Dupuis ont réussi, tout comme leurs camarades de l'hôtel Westin Mont-Royal et de l'hôtel Radisson-Gouverneurs de Montréal, à colmater les trous béants de l'article 45 du Code du travail en matière de transfert des droits syndicaux.

Cette entente, ainsi que celles survenues à l'Auberge de la Rive, à Sainte-Anne-de-Sorel, et au Ruby Foo's de Montréal, portent donc à une vingtaine le nombre d'accords intervenus depuis l'été dernier dans le cadre des négociations coordonnées par la Fédération du commerce de la CSN dans l'industrie hôtelière. Au Holiday Inn Côte-de-Liesse, employeur et syndicat poursuivent toujours les négociations.

M.C.

PROVIGO BAIE-COMEAU

SATISFAITS ET LA TÊTE HAUTE

Le marché d'alimentation Provigo des Galeries Baie-Comeau, sur la Côte-Nord, a rouvert ses portes le 7 décembre, juste à temps pour la période des Fêtes. En lock-out depuis huit mois et demi, les 60 employés se sont prononcés, le 4 décembre, dans une proportion de 76% en faveur d'une convention collective avantageuse. D'une durée de cinq ans, celle-ci prévoit des augmentations de salaire variant de 3 à 7% pour les travailleurs hors échelle salariale (la majorité), et de 19 à 35% pour les autres employés. De plus, le nouveau contrat contient une formule de réduction du temps de travail. Les syndiqués âgés de plus de 55 ans et possédant au moins 20 ans de service verront leur semaine régulière de travail passer de 38 à 32 heures, sans que cela n'affecte les prestations à venir de leur régime de retraite. En cas de mouvement de main-d'oeuvre, le personnel bénéficiera si nécessaire d'une période de formation professionnelle. L'employeur s'est également engagé à injecter \$400,000, d'ici l'été, pour rénover le supermarché. Le président du syndicat, Marc Morency, a déclaré: «Après huit mois et demi de conflit, nous sommes satisfaits et nous sommes retournés au travail la tête haute.»

M.C.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT

DE L'ÉQUIPEMENT VIDÉO POUR LA FORMATION SYNDICALE À CUBA

Un regroupement de neuf organismes québécois, dont fait partie la CSN, organise une cueillette de fonds dont le but est d'amasser \$113,000 qui serviront à acheter du matériel audiovisuel et de production vidéo qui bénéficiera directement aux trois cent mille délégués syndicaux de la Centrale des travailleurs de Cuba (trois millions de membres).

La CTC possède un important réseau d'écoles de formation pour ses affiliés. On compte près de 300 écoles syndicales dans le pays.

Le contenu des programmes de formation syndicale à Cuba est relativement vaste. On retrouve de la formation en



communication, de la formation liée à l'exercice des responsabilités syndicales, des cours oratoires, de l'initiation au droit du travail, la connaissance du mouvement syndical international, de la formation sur la problématique et les droits de la femme, etc.

C'est dans le cadre de ce travail de formation et d'éducation que se situe

la campagne québécoise de financement. En effet, il y a d'importantes carences au niveau des ressources au niveau des ressources techniques nécessaires pour permettre aux syndicalistes cubains de faire circuler l'information avec qualité et efficacité à travers le pays.

Les membres et les syndicats de la CSN sont invités à contribuer à cette campagne au moyen

de chèques faits à l'ordre d'Alternatives et envoyés à l'adresse suivante: Alternatives, 3680 Jeanne-Mance, bureau 440, Montréal, H2X 2K5.

On peut atteindre Louise Lavallée, au Ser-

vice des relations internationales de la CSN, pour obtenir de l'information et des documents sur le projet (téléphone 514-598-2098, télécopieur 514-598-2052).

C. S.-G.

CINQ TEMPS D'UN MOUVEMENT EN COFFRET

Les cinq films portant sur la CSN et diffusés cet automne sur les ondes de Télé-Québec sont maintenant disponibles au Service de la documentation. Réunis dans un coffret, les cinq cassettes constituent une oeuvre intéressante pour les militant-es et les syndicats qui veulent conserver ces moments importants de l'histoire de leur mouvement. Le coût: \$50, taxes et frais de manutention compris. Tél: 514-598-2151.





LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

COMMENT APPELLE-T-ON L'APPAREIL QUI ENREGISTRE LES HEURES DE TRAVAIL ?

Il ne s'agit pas, il va sans dire, du «punch», bien que l'on aie pu trouver amusant d'entendre Robert Charlebois chanter «Y'a mis la carte de punch dans la slot de la clock». À utiliser: *l'horodateur* ou *l'horloge de pointage*. On utilise aussi *carte de pointage* plutôt que «carte de punch» et *pointer* plutôt que «pun-cher».

DES «COUPURES» OU DES «COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES»?

De fait, nous préférons ne pas en entendre parler. Mais puisque dans la réalité il en va autrement, il vaut mieux parler de *compressions*, de *restrictions* ou de *réductions* budgétaires. Aucun des sens du mot «*coupure*» ne correspond à la notion de réduction, de diminution ou de suppression définitive. Ce qui nous amène hélas, à notre corps défendant, à devoir faire face à des objectifs patronaux et gouvernementaux de réduction salariale et de suppression d'emplois.

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI?

Nous sommes tous exposés, à un moment ou l'autre de notre vie, à devoir chercher un emploi. Pour le un million cent vingt-huit mille personnes aujourd'hui exclues du marché du travail au Québec, il s'agit d'une démarche qu'il faut faire à répétition avant d'obtenir un résultat valable, avec les frustrations et le risque de découragement qu'elle entraîne.

Mais lorsque nous sommes en quête d'un emploi, est-il juste d'utiliser les mots «demande d'emploi» et «application» comme s'ils étaient des synonymes? Non. On peut bien sûr remplir une demande d'emploi avec application, mais le mot «application» ne désigne pas l'action de demander un emploi, ni le formulaire utilisé à cette fin. On parle plutôt dans ce cas de *demande d'emploi*.

LE GRIEF, LA BONNE FAÇON DE LE DIRE

Un grief consiste en une plainte officiellement formulée par un salarié, un groupe de salariés ou le syndicat pour faire reconnaître un droit en vertu de la convention collective et obtenir réparation. Il est cependant préférable d'utiliser le terme *litige* pour désigner les diverses formes de mésentente que nous pouvons avoir avec un patron et qui ne donnent pas lieu au dépôt d'un grief selon la convention collective.

Doit-on par ailleurs «loger» un grief ou «déposer» un grief? On *dépose* un grief. «Loger un grief», «loger une plainte», «loger un appel» sont des calques de l'anglais à éviter. On *dépose* une plainte, on *fait appel* d'un jugement. Et, au téléphone, on fait un appel.

Claude Saint-Georges

B i e N v E n u e

UBI

Les trente salarié-es de UBI, ce projet pilote d'autoroute électronique québécoise qui doit prendre son envol au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN et sa Fédération nationale des communications. UBI est un consortium formé de Vidéotron, Hydro-Québec, Banque nationale, Postes Canada, Loto-Québec et Hearst.

PETIT PARIS

Le Syndicat des travailleurs de la scierie Petit Paris, située à Milot, au Lac Saint-Jean, a déposé une requête en accréditation pour représenter les 125 travailleurs de l'entreprise, propriété de la Stone Consol. Vingt-cinq d'entre eux proviennent de la scierie Notre-Dame du Rosaire, fermée depuis août 1992 et qui était syndiquée CSN.

J.-P. P.



C'est avec la plus grande assiduité que les militants et les militants pro-CSN du «Comité du changement» se sont réunis tous les jeudis soirs, à la fermeture du magasin, pour s'occuper de leur syndicat.

RÉNO-DÉPÔT

LES 221 EMPLOYÉS DE LAVAL CHOISISSENT LA CSN

C'est par un vote sans équivoque de 90% que les employé-es du magasin Réno-Dépôt de Laval ont choisi la Fédération du commerce de la CSN pour négocier leur prochaine convention collective. C'est le premier magasin du groupe Réno-Dépôt dont le syndicat s'affilie à la CSN. En grande majorité des jeunes, les membres du nouveau syndicat de la CSN n'ont pas négligé les efforts pour convaincre leurs camarades de changer d'allégeance. Ils n'avaient pas prisé une augmentation de cotisation qui avait été imposée sans l'approbation et malgré une pétition des membres, par le Syndicat des travailleuses et des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, local 502 (TUAC-FTQ).

Luc L.

UNE PLACE DE CHOIX POUR LES EMPLOYÉS DU RÉSEAU Admission: LA CSN

Peu avant la période des Fêtes, les quelque 320 employé-es du Réseau Admission, à Montréal, se sont offert un «cadeau»: un syndicat CSN. Celui-ci a en effet déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail, le 16 décembre, afin de représenter toutes les travailleuses et tous les travailleurs de cette billetterie informatisée. Les employé-es se sont syndiqués afin d'améliorer

leurs conditions de travail et obtenir des augmentations de salaire. C'est la Fédération nationale des communications de la CSN qui aura la responsabilité de négocier la convention collective.

CIRQUE DU SOLEIL

Au nombre des clients qui confient au Réseau Admission la vente des billets de leurs activités artistiques, culturelles, musicales et sportives, il y a le célèbre Cirque du

Soleil. Le Réseau Admission a l'exclusivité ou presque de la vente des billets du Cirque du Soleil au Québec et dans certains États américains, dont la Californie. On s'attend à ce que le Réseau Admission, en pleine expansion, ouvre un bureau prochainement à Londres. Il a déjà pignon sur rue en Allemagne et en Europe de l'Est.

M.C.

HISTOIRE DE PÊCHE



La grande histoire passe souvent à côté des petites gens. Les pêcheurs de Gaspésie, au début du siècle, étaient des petites gens. Obligés de vendre leur morue à vil prix aux commerçants qui ont nom Robin, Hyman, Fruing et autres Kennedy, pris à la gorge par ces commerçants qui leur fournissent à gros prix les denrées dans leurs magasins généraux, les pêcheurs se révoltent en 1909.

«Never! Over my dead body!», s'était exclamé Horatio Hyman quant les pêcheurs avaient osé demander \$4 pour un quintal (112 livres) de morue séchée-salée payé jusque-là \$3.50.

C'est cette révolte de quelques centaines de pêcheurs que raconte le journaliste Jacques Keable dans un petit livre au style hâletant qui se dévore en quelques heures. *La révolte des pêcheurs* ne dura pas longtemps. Comme la chose se passe encore aujourd'hui, le pouvoir politique et son bras judiciaire n'ont pas tardé à voler au secours des riches marchands.

Le ministre fédéral de Gaspé Rodolphe Lemieux envoya prestement deux navires de guerre. Les rebelles furent amenés devant un juge et prestement emprisonnés, sans même avoir été entendus. L'ordre capitaliste était rétabli.

À lire pour mémoire.

Jacques Keable, *La révolte des pêcheurs, L'année 1909 en Gaspésie*, Lanctôt éditeur, 166 pages.

M.R.



L'EXIGENCE DE L'ANGLAIS À LA DPJ DE LAVAL N'EST PAS JUSTIFIÉE, DIT L'OLF

Dans une décision rendue en décembre, l'Office de la langue française a confirmé qu'un employeur du réseau de la santé et des services sociaux ne peut, en toutes circonstances, exiger la maîtrise de l'anglais comme condition d'embauche.

L'Office a conclu que la Direction de la protection de la jeunesse de Laval a trop facilement écarté le droit de son personnel de travailler en français, pour privilégier une forme d'organisation du travail qui entraînait des exigences linguistiques excessives.

Le président du Syndicat des employé(e)s du CSSMM (FAS-CSN), Pierre Lavoie, a soutenu devant le tribunal de l'OLF que le syndicat ne refuse pas le principe des services en langue anglaise. Mais puisque seulement 2,5% des dossiers à traiter, dans les secteurs de

Laval où il y avait ouverture de postes, requièrent l'utilisation de la langue anglaise, il n'est pas nécessaire d'exiger le bilinguisme, a-t-il soutenu. L'expérience démontre que les intervenants anglophones ou bilingues qui sont déjà à l'emploi de la DPJ de Laval peuvent prêter main-forte dans les trois des quatre secteurs de la région dont la population est à forte prédominance franco-phonie.

Les cinq postes affichés par la DPJ de Laval en 1994 demandaient une connaissance excellente de l'anglais, non seulement la connaissance scolaire de la langue, mais une connaissance du type de celle que procure une longue fréquentation du milieu anglophone et qui permet de saisir toutes les connotations de la langue.

Donnant raison au syndicat, l'OLF a conclu

que «l'exigence de la connaissance de l'anglais n'est pas justifiée» aux trois postes d'agent de relations humaines et aux deux postes de technicien en assistance sociale affichés par la DPJ de Laval.

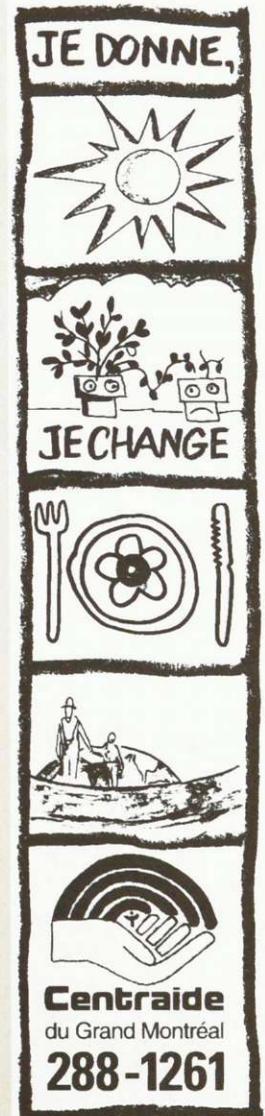
Le syndicat du CSSMM a exercé un droit de recours en vertu de la Charte de la langue française dont un des tout premiers articles, l'article 4, précise que «les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français».

C. S.-G.

FAITES
LIRE

nouvelles csn

PROCHAINE
PARUTION:
4 FÉVRIER



La CSN sur Internet: <http://www.accent.net/csn>
Tarif pour les membres de la CSN: \$26.95/mois (utilisation illimitée): 514-481-2585

PLUS

**C'est le temps
des REER
Pensons
Fondaction**

Pour ma retraite Pour l'emploi

La deuxième campagne d'adhésion et de souscription de Fondaction bat son plein. Une équipe de 450 responsables locaux et régionaux travaille auprès des membres de la CSN afin de leur permettre de souscrire à notre fonds de travailleurs. Janvier et février, c'est une période très agitée pour Fondaction et ses militants. En effet, c'est au cours de cette période que s'effectue 80% de la cueillette des épargnes REER durant l'année.

Complétez votre souscription additionnelle

N'attendez pas à la dernière minute pour adhérer à Fondaction. Ceux qui sont déjà actionnaires depuis la première campagne peuvent facilement compléter leur souscription supplémentaire en remplissant le **bordereau de souscription additionnelle** que vous avez reçu avant la période des Fêtes. Vous n'avez qu'à nous retourner le bordereau avec votre chèque dans l'enveloppe fournie à cette fin. Vous pouvez par ailleurs vous présenter au comptoir du siège social de Fondaction, au 2100, rue de Maisonneuve Est, ou à l'un de nos bureaux régionaux qui ouvriront bientôt.

Moment idéal pour la déduction à la source

La campagne REER est une bonne occasion d'adhérer à Fondaction ou de compléter sa souscription, mais constitue aussi le moment idéal pour souscrire par la déduction à la source, une méthode de prélèvement échelonnée sur toute l'année, moins contraignante sur le plan financier et avantageuse lorsqu'elle s'accompagne d'une réduction immédiate de l'impôt. La déduction à la source est déjà disponible de façon générale dans le secteur public et s'implante par milieu de travail dans le secteur privé. La DAS, comme on l'appelle, permet d'accumuler un demi-million de dollars par mois. Soyez sans crainte, la déduction à la source n'est pas un engagement pour la vie.

Un fonds de travailleur, le meilleur avantage fiscal

Contrairement aux fonds de placements communs, vous posez un geste de solidarité sociale en adhérant à Fondaction par la création ou le maintien de l'emploi, en plus de profiter des avantages fiscaux consentis aux fonds de travailleurs. Les actions de Fondaction donnent droit à des crédits d'impôt pouvant atteindre \$525 au Québec et \$525 au fédéral et sont de plus déductibles du revenu à titre de REER.

FONDATION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI



N'oubliez pas que votre souscription :

- ne doit pas excéder la contribution maximale déductible au titre de REER pour 1996, tel qu'indiqué à l'État du maximum déductible au titre de REER pour 1996 annexé à l'Avis de cotisation que vous a transmis Revenu Canada sur réception de votre déclaration de revenus pour 1995;
- ne doit pas excéder la souscription maximale d'actions de Fondaction donnant droit aux crédits d'impôts de 15 % au fédéral et de 15 % au Québec pour 1996. Ce maximum est de \$3,500. Au Québec toutefois, il est de \$5,000 si vous avez complété un formulaire d'adhésion demandant la déduction à la source avant le 6 mai.

Faire plus et mieux

L'an passé, les tout premiers actionnaires de Fondaction ont souscrit en l'espace de seulement quatre semaines, une fois le fonds lancé le 24 janvier, une somme de 7,6 millions \$. Cette année, c'est une campagne complète. Nous sommes capables d'en faire plus.